

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 27 novembre 2023

Le lundi 27 novembre 2023 à 19 heures, les membres du conseil du 16^{ème} arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des fêtes de la Mairie du 16^{ème} arrondissement, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Monsieur le Maire du 16^e arrondissement, le 21 novembre 2023, conformément aux dispositions des articles L. 2121-9, L.2121-10, et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.T.).

Une convocation complémentaire a été adressée le 24 novembre 2023.

Etaient présents :

Jérémy REDLER, Samia BADAT-KARAM, Jacques-Frédéric SAUVAGE, Marie-Hélène DORVALD, Gérard GACHET, Katherine de MEAUX, Ali OUBAALI, Bruno LIONEL-MARIE, Bérengère GREE, Franck ALEM, Lisa LELLOUCHE, Julien GUEDJ, Benjamin GIRAUDAT, Francis SZPNER, Béatrice LECOUTURIER, Antoine BEAUQUIER, Aurélie PIRILLO, David ALPHAND, Véronique BALDINI, Jennifer BUNAN, Chloé CHOURAQUI, Bénédicte RENHAS, Laura LAMBLIN BENICHO, Freddy COUDRIER, Alexandra BAROUCH, Laure ANSQUER, Joséphine MISSOFFE, Véronique BUCAILLE, Gilles MENTRE.

Absents ayant donné procuration :

Isabelle NIZARD, Vanessa EDBERG, Sandra BOELLE,

Etaient excusés :

Stéphane CAPLIEZ, Emmanuel MESSAS, Hanna SEBBAH, Bruno PARENT, Éric HELARD, Sophie MALLET, Rodolphe BORGNIET.

Monsieur Jérémy REDLER Maire du 16^e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T. Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Julien GUEDJ, Adjoint au Maire.

Ordre du jour

- 162023149 Désignation du secrétaire de séance.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- 162023150 Adoption du compte-rendu de la séance du 7 novembre 2023
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- 162023151 Désignation des représentants du CA au Conseil d'établissement du Conservatoire Francis Poulenc.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- 162023152 Adoption du budget primitif 2024.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.
- 2023 DDCT 124 Délibération portant sur la diversification des usages des bâtiments publics.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.
- 2023 DLH 245 Conclusion d'une convention d'occupation du domaine public au profit de l'association « Protection civile de Paris Seine » pour un local situé 2, rue de la Manutention à Paris 16^e.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- 2023 DLH 338 Réalisation, 14-24, avenue du général Clavery (16^e) d'un programme d'ilot de fraîcheur par Paris Habitat-subvention (292 980 euros).
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- 2023 DLH 370 Réalisation, 211, avenue de Versailles (16^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (10 PLAI — 7 PLUS) par la RIVP — Subvention (756 419 euros).
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- 2023 DLH 378 Réalisation, 75 bis, rue d'Auteuil (16^e) d'un programme de création de 10 logements sociaux (5 PLAI — 3 PLUS — 2 PLS) par Paris Habitat — Subvention (404 250 euros).
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- 2023 DLH 393 Réalisation, 45-57, boulevard Exelmans (16^e) de 9 logements familiaux supplémentaires par Paris Habitat et de 4 logements supplémentaires au sein d'une Pension de Famille par l'Habitation Confortable.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- 2023 DVD 87 Stationnement de surface — renouvellement de la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement.
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.
- 2023 DVD 118 Réalisation de zones vélos dans les parcs de stationnement — Avenants aux contrats correspondants.
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.
- 2023 DVD 123 Plan vélo 2021-2026. Autorisation de signature de deux conventions financières avec la Région Île-de-France relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables (Montant : 3 733 000 euros).
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.
- 2023 DTEC 23 Projet de Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste.
M. Benjamin GIRAUDAT rapporteur.

- **2023 DFPE 166** Subventions (30 000 euros) et conventions annuelles à deux associations, ABC Puériculture et Stop VEO, pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité sur tout le territoire parisien.

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

- **2023 DFPE 184** Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance.

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

- **2023 DFPE 165** Appel à projets : accompagner les parents d'adolescents.

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

Ordre du jour complémentaire

- **162023166** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 24 novembre 2023

M. Jérémy REDLER rapporteur.

- **2023 SG 104** Actualisation de la maquette financière des Jeux olympiques et paralympiques 2024 — Avenants à la convention de financement et aux conventions d'objectifs et nouvelles conventions d'objectifs avec la SOLIDEO.

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

- **2023 DASCO 131** Caisse des écoles (16^e) — Subvention 2024 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenants à la COF 2022-2024.

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

- **2023 DASCO 139** Collèges publics en cité scolaire — Subventions d'équilibre au titre des services de restauration pour 2024.

M^{me} Alexandra BAROUCH rapporteure.

- **2023 DAE 254** Subvention (15 500 €) à l'association des commerçants du Village d'Auteuil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (16^e).

M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.

- **2023 DAE 255** Subvention (5 000 euros) à l'association des commerçants Versailles-Exelmans 16^e pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (16^e).

M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.

- **2023 DAE 256** Subvention (1 300 euros) à l'association des commerçants de l'avenue de Kléber et de la rue de Longchamp pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (16^e).

M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.

- **2023 DAE 257** Subvention (10 000 euros) à l'association des commerçants Victor Hugo Paris 16 pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (16^e).

M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.

- **2023 DAE 258** Subvention (11 000 euros) au Village Passy pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (16^e).

M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.

- **2023 DVD 120** Approbation du plan d'action 2023-203 « Paris : priorité Piéton ! »

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

La séance est ouverte à 19 h 06 sous la présidence de M. Jérémy REDLER.

➤ 162023149 Désignation du secrétaire de séance.
M. Jérémy REDLER rapporteur.

Sur proposition de M. REDLER, et en l'absence d'avis contraires et d'abstentions, M. Julien GUEDJ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, M. Julien GUEDJ est désigné secrétaire de séance.

➤ 162023150 Adoption du compte-rendu de la séance du 7 novembre 2023
M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur le procès-verbal, qui a été soumis aux membres du Conseil d'arrondissement.

Le compte-rendu de la séance du 7 novembre 2023, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ 162023166 Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 24 novembre 2023
M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations concernant cet ordre du jour complémentaire et, en l'absence de remarques, met ce dernier aux voix.

L'ordre du jour complémentaire du 24 novembre 2023, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ 162023151 Désignation des représentants du CA au Conseil d'établissement du Conservatoire Francis Poulenc.
M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER propose de renouveler les deux représentants sortants : M. Yves MAREC et M^{me} Béatrice CORSI et s'enquiert d'éventuelles observations. En l'absence de remarques, il soumet la délibération aux voix.

Le projet de délibération 162023151, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ 162023152 Adoption du budget primitif 2024.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM explique que la délibération propose d'approuver les montants des dotations affectées à l'état spécial du 16^e sur la base des montants globaux approuvés lors du Conseil de Paris du mois d'octobre 2023 au titre du budget primitif 2024, à savoir :

- dotation d'animation locale : 743 381 euros
- dotation de gestion locale : 5 540 334 euros
- dotation d'investissement : 437 510 euros

Le total de l'état spécial du 16^e arrondissement s'élève ainsi 6 721 000 euros contre 6 265 000 euros en 2023, soit une augmentation globale de 7 % par rapport à 2023.

M^{me} BADAT-KARAM invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette proposition.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 162023152, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2023 DDCT 124** Délibération portant sur la diversification des usages des bâtiments publics.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM explique que la délibération vise à encourager l'utilisation polyvalente de locaux municipaux par les associations d'intérêt général à Paris.

La ville compte 70 000 à 80 000 associations actives et 700 000 bénévoles. La délibération propose la mise en place d'un catalogue des locaux disponibles, leur partage temporaire avec les associations, une tarification transparente et un appel à manifestation d'intérêt pour des créneaux récurrents. Elle vise à renforcer le tissu associatif local et à promouvoir une offre diversifiée d'activités pour les Parisiens.

M^{me} BADAT-KARAM précise que cette pratique existe déjà dans certains quartiers où les gymnases font défaut, à l'instar du gymnase de l'école de la rue des Bauches.

Compte tenu du manque croissant de créneaux de locaux associatifs à Paris, M^{me} BADAT-KARAM se déclare favorable à cette diversification des usages des bâtiments publics, sous réserve que les associations utilisatrices soient sélectionnées par la mairie d'arrondissement qui connaît parfaitement son tissu associatif local. Elle réclame par ailleurs que cette mise à disposition se fasse dans le respect des règles de sécurité maximale, en particulier pour les locaux situés au sein des établissements accueillant des enfants.

Elle invite les élus du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DDCT 124, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement.

➤ **2023 DLH 245** Conclusion d'une convention d'occupation du domaine public au profit de l'association « Protection civile de Paris Seine » pour un local situé 2, rue de la Manutention à Paris 16^e.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE indique que la Ville de Paris est propriétaire de locaux anciennement occupés par les agents de la propreté et situés sous l'escalier reliant l'avenue du Président Wilson et la rue de la Manutention. Ces locaux, inoccupés depuis une dizaine d'années, sont dans un état de dégradation avancée.

L'association en Protection civile de Paris Seine a fait part de son intérêt pour ces locaux afin d'y installer les activités sociales et de secours de son antenne des 8^e et 9^e arrondissements. Elle se propose de réaliser des travaux d'un montant estimé à 500 000 euros qui permettraient de porter la surface utilisable de 45 à 170 m² sans toucher aux éléments du gros œuvre de l'escalier.

L'association aurait par ailleurs à payer une redevance annuelle d'occupation de 2 250 euros.

La délibération vise à autoriser la conclusion d'une convention d'occupation précaire pour une durée de 18 ans et d'autoriser l'association à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ces travaux.

M. SAUVAGE propose de délibérer favorablement sur cette proposition.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DLH 245, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DLH 338** Réalisation, 14-24, avenue du général Clavery (16^e) d'un programme d'îlot de fraîcheur par Paris Habitat-subvention (292 980 euros).

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE explique que le plan Climat Air Énergie de la Ville de Paris vise à lutter contre les îlots de chaleur urbains. Dans ce cadre, les bailleurs sociaux sont invités à favoriser, lorsque les ensembles s'y prêtent, les projets de création d'îlots de fraîcheur portant notamment sur une désimperméabilisation des surfaces, la végétalisation du bâti, des cours et des espaces collectifs, la récupération des eaux pluviales, et la mise en place de protections solaires. Ces actions doivent être menées en concertation avec les locataires et les amicales.

Paris Habitat, propriétaire d'un ensemble immobilier comportant 671 logements sociaux situés 14-24, avenue du général Clavery, entre la porte de Saint-Cloud et la Seine, propose d'y réaliser un programme de travaux pour un montant de 585 961 euros portant sur l'installation de stores extérieurs — éléments réclamés depuis longtemps par les résidents, dont la demande avait été relayée par la mairie du 16^e auprès du bailleur social — la désimperméabilisation de 316 m² de surface bitumeuse pour créer 116 m² de végétalisation en pleine terre et de 115 m² de sols poreux, la création de 525 m² de surface végétalisée sur les toitures et de 471 m² de surface végétalisée en pleine terre via une densification de la digitalisation existante et des plantations sur de la terre vierge.

La Ville de Paris propose d'octroyer une subvention de 292 980 euros à Paris Habitat correspondant à 50 % du montant des travaux, le delta étant financé par un emprunt « îlot de fraîcheur » à souscrire par le bailleur.

M. SAUVAGE propose de voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DLH 338, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DLH 370** Réalisation, 211, avenue de Versailles (16^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (10 PLA-I — 7 PLUS) par la RIVP — Subvention (756 419 euros).

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE explique que la délibération concerne un immeuble situé 211, avenue de Versailles. Suite à l'exercice par la Ville de son droit de préemption, et après la signature d'un bail emphytéotique avec cette dernière, la RIVP propose de réaliser un programme de 17 logements sociaux composé de 10 logements PLA-I et 7 logements PLUS, dont 30 % attribués à des candidats sous plafond PLA-I.

M. SAUVAGE rappelle les réserves exprimées par le Conseil d'arrondissement sur cette opération, seuls deux logements de cet ensemble étant actuellement vacants. Le coût total de l'opération s'élève à 4 317 361 euros. 756 419 euros seraient assurés par une subvention de la Ville de Paris.

M. SAUVAGE indique que la délibération propose d'approuver la participation de la Ville de Paris à hauteur de 756 419 euros et d'accorder sa garantie aux emprunts à souscrire par la RIVP.

Il ajoute que si l'endettement de la Ville de Paris est régulièrement évoqué, il conviendrait également de se pencher sur la situation financière des sociétés immobilières de la Ville qui doivent d'une part faire

face à de nombreuses contraintes, notamment environnementales, imposées par la législation et les obligations de la Ville de Paris et d'autre part souscrire à la politique financière de la Ville de Paris qui tend de plus en plus à leur faire prendre en charge, notamment à travers les charges foncières, le coût de sa politique immobilière insensée menée à travers toutes ces préemptions.

Il serait au demeurant intéressant que la Ville de Paris, qui se vante d'avoir créé des milliers de logements sociaux dans le 16^e arrondissement, précise combien de logements sociaux ont réellement été créés. L'essentiel provient en effet soit du conventionnement de logements déjà occupés par des locataires relevant des plafonds de ressources des logements sociaux, soit de programmes dans lesquels la quasi-totalité des logements est déjà occupée.

Compte tenu des réserves déjà exprimées sur ce projet, M. SAUVAGE propose d'émettre un avis défavorable à la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DLH 370, mis aux voix par M. REDLER, est rejeté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DLH 378** Réalisation, 75 bis, rue d'Auteuil (16^e) d'un programme de création de 10 logements sociaux (5 PLAI — 3 PLUS — 2 PLS) par Paris Habitat — Subvention (404 250 euros).

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE rappelle que cette opération qui porte sur un petit immeuble R+1 caractéristique du charme de certains secteurs de l'arrondissement a déjà été évoquée en décembre 2022. Il précise que la Commission du Vieux Paris, saisie de ce projet, a d'ailleurs exigé que cette surélévation soit limitée eu égard au secteur concerné. Cette opération touche par ailleurs aux commerces de proximité qui font le charme de ce secteur.

M. SAUVAGE rappelle avoir attiré l'attention des élus dès décembre 2022 sur la sous-estimation manifeste du coût d'éviction des locataires commerçants alors estimé à 2,6 millions d'euros. Le projet prévoit aujourd'hui le maintien de ces commerces avec une charge foncière de 3 118 072 euros pour l'acquisition des murs.

Le coût total de l'opération ressort à 7 597 186 euros avec une subvention de la Ville de Paris de 404 250 euros. Il est demandé par cette délibération d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement de l'opération et d'accorder à Paris Habitat une subvention d'un montant maximum de 404 250 euros.

M. SAUVAGE précise que l'opération prévoit 5 PLA-I, 3 PLUS et 2 PLS.

Il déclare regretter cette densification qui va à l'encontre des orientations avancées par la Ville de Paris à travers le projet de PLU, suscitant d'ailleurs des réactions de rejet de la part des habitants du secteur. Il propose en conséquence de voter défavorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DLH 378, mis aux voix par M. REDLER, est rejeté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DLH 393** Réalisation, 45-57, boulevard Exelmans (16^e) de 9 logements familiaux supplémentaires par Paris Habitat et de 4 logements supplémentaires au sein d'une Pension de Famille par l'Habitation Confortable.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

En préambule, M. SAUVAGE tient à souligner qu'il est proprement scandaleux que le projet de délibération fasse état d'une ancienne caserne de gendarmerie dite Exelmans alors que cette caserne porte le nom de Jean CHALVIDAN, officier de gendarmerie affecté au commandement de la section de gendarmerie installée dans ces locaux.

M. SAUVAGE rappelle que dans le cadre de la libération de Paris, alors qu'il transportait des armes destinées aux insurgés de la préfecture de police de Paris, Jean CHALVIDAN a été arrêté et fusillé par les Allemands. Il espère que le nom de CHALVIDAN ne disparaîtra pas de cet ensemble et souhaite d'ailleurs que cette observation puisse être relayée au Conseil de Paris.

S'agissant de l'objet de la délibération, M. SAUVAGE rappelle que ce projet a été soumis à délibération lors d'une précédente séance du Conseil d'arrondissement.

Suite à une évolution de la programmation et une augmentation de la surface de plancher, Paris Habitat et l'Habitation confortable sont en capacité de produire 9 logements supplémentaires, dont 4 seraient réservés à la Ville de Paris, ainsi que 4 logements PLA-I supplémentaires au sein de la pension de famille, dont 2 seraient réservés à la Ville de Paris. La gestion de la pension de famille sera confiée à l'association AURORE.

Le coût supplémentaire de la réalisation de ces logements s'élève à 2 955 269 euros.

Il est demandé d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme et d'accorder une subvention globale d'un montant maximum de 50 732 euros, dont 30 732 euros pour les logements sociaux et 20 000 euros pour la pension de famille, à Paris Habitat et à l'Habitation confortable.

M. SAUVAGE regrette que la Ville de Paris n'ait pas accédé à la demande de la mairie du 16^e arrondissement de pourvoir dans ce programme à un ensemble destiné aux femmes victimes de violences conjugales. Ce phénomène qui tend, notamment par la libération de la parole, à devenir un vrai fléau, touche aussi le 16^e arrondissement et mériterait d'être pris en considération par la Ville de Paris.

Malgré cette réserve, M. SAUVAGE invite les élus du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DLH 393, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DVD 87** Stationnement de surface — renouvellement de la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} BALDINI déclare que ce projet de délibération concerne la conclusion d'une nouvelle convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) pour la gestion des Forfaits Post Stationnement (FPS) à Paris.

Elle explique que les usagers qui choisissent de payer leur redevance de stationnement *a posteriori* se voient en effet appliquer des Forfaits Post Stationnement conformément à la loi MAPTAM. L'ANTAI émet les avis de paiement correspondants pour le compte de la Ville de Paris et l'administration fiscale est chargée de recouvrer les sommes dues.

M^{me} BALDINI indique que la convention actuelle a débuté le 1^{er} janvier 2018 et prend fin le 31 décembre 2023. Il convient donc de conclure une nouvelle convention avec l'ANTAI pour la période 2024-2026. Cette nouvelle convention doit définir les conditions et les modalités selon lesquelles l'ANTAI notifiera les avis de paiement des FPS, régira l'accès au système informatique du service FPS-ANTAI et traitera les FPS impayés.

L'ANTAI s'engage à traiter les informations nécessaires à l'émission des avis de paiement, à éditer ces avis, à les affranchir et à les expédier au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule concerné, et enfin à assurer d'autres services, y compris un centre d'appel.

Il est par conséquent proposé d'autoriser la maire de Paris à signer cette convention.

M^{me} BALDINI invite le Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable à la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DVD 87, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DVD 118** Réalisation de zones vélos dans les parcs de stationnement — Avenants aux contrats correspondants.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} BALDINI explique qu'il s'agit d'autoriser la maire de Paris à signer des avenants aux conventions de concession des parcs de stationnement pour la création de 934 places de stationnement vélo au sein de l'ensemble des parcs de stationnement parisiens pour un coût global de 1 363 094 euros. Ces dépenses seront imputées sur le programme Plan vélo du budget d'investissement de la Ville de Paris.

En ce qui concerne le 16^e arrondissement, il est proposé de créer 80 places supplémentaires avant les Jeux olympiques et paralympiques 2024 dans le parking de la place Victor Hugo géré par Indigo.

M^{me} BALDINI propose au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable. Cette mesure permettra au moins de débarrasser l'espace public de quelques vélos.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DVD 118, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DVD 123** Plan vélo 2021-2026. Autorisation de signature de deux conventions financières avec la Région Île-de-France relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables (Montant : 3 733 000 euros).

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} BALDINI explique que le Plan vélo 2021-2026 intègre également le réseau du RER vélo mis en œuvre par la région Île-de-France pour un budget global de 300 millions d'euros. La réalisation d'un total de 9 itinéraires de 680 km est ainsi prévue entre 2025 et 2030.

Deux conventions financières conclues entre la Ville de Paris et la Région visent à l'aménagement de plusieurs pistes cyclables dans Paris, dont pour le 16^e arrondissement l'avenue de Versailles, correspondant à la ligne C4 du RER V, entre le boulevard Exelmans et la Porte de Saint-Cloud pour un coût total de 750 000 euros avec une subvention régionale de 368 000 euros.

M^{me} BALDINI témoigne du travail important fourni par la mairie du 16^e auprès de la Mission vélo sur la réalisation de ce tronçon qui a ainsi pu obtenir les aménagements qu'elle souhaitait. Elle propose en conséquence au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DVD 123, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement. M^{me} Béatrice LECOUTURIER, M^{me} Chloé CHOURAQUI et M. Jérémy REDLER étant par ailleurs conseillers régionaux ne prennent pas part au vote.

➤ **2023 DTEC 23** Projet de Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste.
M. Benjamin GIRAUDAT rapporteur.

M. GIRAUDAT indique que l'actuel Plan Climat doit s'achever en 2024 et que les premiers travaux portant sur son actualisation ont été engagés en mai 2022. Si une concertation publique a été menée au premier semestre 2023 et a abouti à la publication d'un livre blanc et à de nombreuses opérations de communication, un retard a été pris sur le calendrier annoncé puisque le projet dévoilant les premières orientations concrètes devait être présenté en juillet 2023.

Le Plan Climat-Air-Energie territorial définit les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité en vue d'atténuer les impacts du changement climatique, d'améliorer l'efficacité énergétique et de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Il est à noter que la révision du Plan Climat doit être en cohérence avec les orientations et les objectifs des schémas régionaux, notamment le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie. Il doit aussi prendre en compte d'autres documents de planification territoriale comme le Plan local d'urbanisme, le Schéma de cohérence territoriale et le Plan Climat-Air-Energie métropolitain pour garantir une cohérence entre les différents outils de planification.

Après le passage de cet avant-projet en Conseil de Paris, plusieurs instances devront donner leur avis sur ce plan : les autorités environnementales, la métropole du Grand Paris, la Région et l'État. Une consultation publique officielle doit aussi être menée avec l'adoption finale par le Conseil de Paris.

Concernant le contenu de ce Plan Climat, M. GIRAUDAT explique que les deux principaux documents à retenir sont le projet de Plan Climat parisien et le document des volets locaux du Plan Climat.

S'agissant des volets locaux, le document propose deux pages par arrondissement indiquant des projets localisés élaborés avec les mairies d'arrondissement.

Pour le 16^e, ces projets consistent en :

- L'installation d'une station hydrogène et développer des bornes d'hydrogène sur la plateforme multimodale du pont de Grenelle. M. GIRAUDAT précise à cet égard que le projet n'avance pas malgré la volonté de la mairie du 16^e.
- La création d'îlots de fraîcheur en maillant l'arrondissement de points d'eau, brumisateurs et fontaines.
- L'accompagnement des copropriétés dans la sortie du chauffage au fioul et leur formation à la qualité de l'air.

S'agissant du document global parisien, M. GIRAUDAT considère que l'exécutif parisien en fait un document fourre-tout incluant la promotion de son action passée ou en cours, des annonces déjà faites pour 2024 et 2025, des objectifs à long terme et de grands plaidoyers nationaux.

Sur les objectifs à long terme, il développe sa vision d'ensemble sur laquelle l'influence des verts est fortement visible et pour laquelle il revendique déjà des victoires. Selon M. GIRAUDAT, ces orientations assument une volonté de transformer la question climatique en combat sociétal qui fait converger de nombreuses luttes. Cette écologie est punitive et vise à s'attaquer au mode de vie traditionnel des Parisiens. L'urgence climatique est ici reliée à une vision du féminisme mâtinée par le prisme du genre,

à la revendication d'une justice sociale et climatique ciblée sur les quartiers populaires, voire un certain relent d'une vision décroissantiste de la société et de l'économie.

Pour toutes ces raisons, M. GIRAUDAT demande aux élus du 16^e de s'abstenir sur la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération.

M^{me} LECOUTURIER remercie M. GIRAUDAT pour sa présentation du Plan Climat et souscrit au qualificatif de plan fourre-tout. Elle pointe notamment la mesure liée à la limitation de la vitesse de circulation à 50 km/h sur le périphérique parisien décidée unilatéralement par la maire de Paris. Elle rappelle que seuls 34 % des Parisiens possèdent une voiture contre 83 % des habitants de grande couronne et 65 % de ceux de petite couronne. À Paris, cela s'explique par l'offre abondante et diversifiée de transports en commun, mais aussi par les difficultés de stationnement et de circulation. La structure sociodémographique explique aussi ce faible pourcentage, de nombreuses personnes seules ou âgées vivant à Paris.

M^{me} LECOUTURIER s'interroge à cet égard sur l'égoïsme de la Ville de Paris qui décide pour 12 millions de Franciliens la limitation de la vitesse de circulation à 50 km/h sur le périphérique. Chacun est favorable au développement des mobilités douces, mais la Ville de Paris ne peut pas décider de manière unilatérale de supprimer la voiture sur le périphérique en limitant la vitesse à 50 km/h.

M^{me} LECOUTURIER tient à alerter sur ce point qui sera débattu au Conseil de Paris et qui posera question quant au statut juridique du périphérique. Selon elle, l'idée n'est pas d'enfermer Paris dans son périphérique, mais au contraire de l'ouvrir sur le Grand Paris.

M. MENTRÉ ajoute qu'il s'agit d'un sujet métropolitain par essence et encourage les élus métropolitains du 16^e à porter cette parole devant le Conseil métropolitain.

M. REDLER propose au Conseil d'arrondissement de s'abstenir sur cette délibération et la soumet aux voix.

À l'unanimité, le Conseil d'arrondissement s'abstient sur le projet de délibération 2023 DTEC 23, mis aux voix par M. REDLER.

- **2023 DFPE 166** Subventions (30 000 euros) et conventions annuelles à deux associations, ABC Puériculture et Stop VEO, pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité sur tout le territoire parisien.

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU propose d'attribuer des subventions d'un montant total de 30 000 euros à deux associations, 20 000 € à ABC Puériculture et 10 000 € à Stop VEO, afin de soutenir leurs actions de prévention et d'accompagnement des familles et des professionnels de l'enfance ou encore l'animation d'ateliers parents-enfants.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU invite le Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable à la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DFPE 166, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DFPE 184** Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance.

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU explique que la Ville de Paris envisage de réviser le règlement de fonctionnement des établissements municipaux de la petite enfance pour en améliorer l'accueil.

Cette révision s'inscrit dans la nécessité de territorialiser les politiques publiques et de s'adapter aux besoins des familles. Elle vise à diversifier les modes de fréquentation introduisant des accueils occasionnels, exceptionnels, d'urgence et propose des forfaits différenciés pour les enfants en accueil régulier.

Le texte socle commun à tous les arrondissements sera décliné localement selon les compétences de chaque territoire par les commissions mixtes d'arrondissement. Certains éléments pourront être revus lors de cette commission mixte paritaire, notamment la généralisation des conseils de parents et des conseils d'établissement sur lesquels la mairie du 16^e avait émis un avis défavorable à l'unanimité en Conseil d'arrondissement et l'attribution en crèche pour une durée inférieure ou égale à deux jours qui doit relever du maire du 16^e arrondissement et non des responsables de crèches.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU propose au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DFPE 184, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DFPE 165** Appel à projets : accompagner les parents d'adolescents.

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU déclare que les préoccupations principales des parents issues des entretiens menés en 2021 auprès de plus de 3 000 parents concernent principalement la scolarité et la qualité de la communication parents-enfants. L'étude révèle également que 80 % des parents jugent utile un rendez-vous individuel avec un professionnel adapté lors des moments de questionnement.

Un appel à projets intitulé « Accompagnement des parents d'adolescents sur l'ensemble du territoire parisien » a été lancé et s'est clôturé le 28 juillet 2023 avec 40 projets déposés.

Parmi ceux-ci, un financement par la Ville de Paris est proposé pour 16 projets, dont 13 en cofinancement avec la CAF. Il est ainsi proposé d'attribuer des subventions d'un montant total de 80 000 euros à 13 associations pour 16 projets.

Pour le 16^e arrondissement, il est proposé d'octroyer 1 900 euros à l'association Osez la médiation pour son action « Nos ados chéris » : trois séries de trois ateliers conçus comme des temps d'échanges entre adultes sur leur questionnement pour accompagner leurs adolescents dans le cadre de leurs années au collège et au lycée

M^{me} LAMBLIN BENICHOU propose au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DFPE 165, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

Ordre du jour complémentaire

- **2023 SG 104** Actualisation de la maquette financière des Jeux olympiques et paralympiques 2024 — Avenants à la convention de financement et aux conventions d'objectifs et nouvelles conventions d'objectifs avec la SOLIDEO.

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM explique que la délibération a pour objet l'approbation de l'actualisation de la maquette financière des Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Elle rappelle que la SOLIDEO est chargée de financer la réalisation des ouvrages olympiques en collectant notamment les contributions des 12 personnes publiques, dont la Ville de Paris, qui se sont engagées à participer à leur financement.

En 2016, les 12 co-financeurs publics ont adopté une maquette financière arrêtant le montant total de leur participation à 1 378 M€. Le montant de cette participation atteint aujourd'hui 1 711 M€, ce qui nécessite d'actualiser la maquette financière.

Par respect pour le contribuable parisien, M^{me} BADAT-KARAM se refuse à cautionner ce dérapage considérable par rapport au budget initial. Elle propose donc au Conseil d'arrondissement de s'abstenir sur cette délibération, d'autant que la participation de la Ville de Paris s'élève désormais à 269,6 k€, soit 16 millions d'euros supplémentaires qui s'étaleront sur le budget 2025, contrairement aux annonces faites par l'exécutif parisien.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

À l'unanimité, le Conseil d'arrondissement s'abstient sur le projet de délibération 2023 SG 104, mis aux voix par M. REDLER.

- **2023 DASC0 131** Caisse des écoles (16^e) — Subvention 2024 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenants à la COF 2022-2024.

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM indique que la Caisse des écoles du 16^e arrondissement assure la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour 10 écoles maternelles, 11 écoles élémentaires et 6 écoles polyvalentes.

La délibération propose de voter une subvention municipale de 3,9 millions d'euros pour la Caisse des écoles du 16^e contre 3,5 millions d'euros l'année dernière. M^{me} BADAT-KARAM précise que ce montant a été arrêté après une discussion budgétaire entre la Ville de Paris et la mairie du 16^e.

Cette augmentation de la subvention tient compte de la hausse du coût des matières premières, de la hausse du coût des fluides, de la masse salariale et surtout de l'engagement au quotidien de la municipalité d'arrondissement pour une alimentation toujours plus saine, plus variée, plus équilibrée et plus durable.

M^{me} BADAT-KARAM ajoute que la Caisse des écoles du 16^e arrondissement organise également en parallèle de ses actions classiques des ateliers destinés aux scolaires sur l'éducation au goût, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le sport pour tous.

Elle propose de voter favorablement la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DASCO 131, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DASCO 139** Collèges publics en cité scolaire — Subventions d'équilibre au titre des services de restauration pour 2024.

M^{me} Alexandra BAROUCH rapporteure.

M^{me} BAROUCH rappelle que le Conseil de Paris a défini par une délibération votée en mai 2017 des mécanismes de financement des services de restauration dans les collèges faisant partie d'un ensemble immobilier dit cité scolaire. Cette délibération prévoit un financement à l'équilibre pour ces établissements avec une subvention de la Ville de Paris en cas de dépenses supérieures aux recettes prévues, celles-ci provenant du paiement des familles pour les repas.

La délibération fixe également un tarif unitaire de référence déclaré pour l'année civile 2024 de 3,30 euros.

M^{me} BAROUCH indique que les subventions d'un montant total de 134 210 euros ne concernent aucune cité scolaire dans le 16^e arrondissement et propose au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DASCO 139, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DAE 254** Subvention (15 500 euros) à l'association des commerçants du Village d'Auteuil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (16^e).

M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.

- **2023 DAE 255** Subvention (5 000 euros) à l'association des commerçants Versailles-Exelmans 16^e pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (16^e).

M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.

- **2023 DAE 256** Subvention (1 300 euros) à l'association des commerçants de l'avenue de Kléber et de la rue de Longchamp pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (16^e).

M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.

- **2023 DAE 257** Subvention (10 000 euros) à l'association des commerçants Victor Hugo Paris 16 pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (16^e).

M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.

- **2023 DAE 258** Subvention (11 000 euros) au Village Passy pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (16^e).

M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.

M. REDLER suggère à M. LIONEL-MARIE de regrouper les délibérations relatives aux illuminations des fêtes de fin d'année.

M. LIONEL-MARIE se félicite en préambule de l'obtention par la mairie du 16^e d'une augmentation significative de 15 % de budget relatif aux illuminations de fêtes d'année à destination des associations de commerçants du 16^e arrondissement.

Il indique qu'il est ainsi proposé d'attribuer une subvention de :

- 15 500 euros à l'association des commerçants du village d'Auteuil pour la mise en lumière des rues d'Auteuil, Jean de La Fontaine, Poussin, ainsi qu'avenue Mozart, rues Bastien Lepage, Pierre Guérin, Isabey et rue Géricault.
- 5 000 euros à l'association des commerçants Versailles-Exelmans pour la mise en lumière de la place du marché de l'avenue de Versailles.
- 1 300 euros à l'association des commerçants de l'avenue de Kléber et de la rue de Longchamp pour la mise en lumière de la rue de Longchamp.
- 10 000 euros à l'association des commerçants Victor Hugo pour la mise en lumière de l'avenue Victor Hugo et de la rue des Belles-Feuilles.
- 11 000 euros au village de Passy pour la mise en lumière des rues de Passy, Claude Chahu, de la Tour et Jean Bologne.

M. LIONEL-MARIE propose au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération.

M. MENTRÉ comprend les difficultés liées à la répartition de l'enveloppe budgétaire entre les différents quartiers de l'arrondissement, mais s'interroge néanmoins sur les modalités de calcul et de concertation avec les associations de commerçants. Il évoque un dialogue assez musclé avec la Ville de Paris qui a souhaité par le passé déposséder l'Ouest pour enrichir l'Est et souligne en conséquence l'importance pour la mairie du 16^e d'être extrêmement précise dans la manière dont elle répartit ce budget. Il évoque notamment le village d'Auteuil dont les rues à illuminer sont beaucoup plus nombreuses que dans les autres quartiers.

M. LIONEL-MARIE explique que ce sont les associations de commerçants qui sollicitent la Ville de Paris et que la subvention permet de couvrir 20 à 30 % du coût total des illuminations. S'agissant du village d'Auteuil, la subvention de la Ville de Paris représente 30 % du budget et enregistre la plus forte augmentation (+14 %). Il évoque en outre la création de l'association des commerçants de l'avenue de Kléber et de la rue de Longchamp qui a pu également bénéficier d'une subvention.

M. MENTRÉ demande des précisions sur la manière dont est menée la concertation avec les associations de commerçants. Cette concertation est-elle menée sur la base du budget de l'année précédente, de l'année en cours, de leurs besoins ?

M. LIONEL-MARIE répète que les associations de commerçants informent la Ville de Paris du montant total de leur budget et que la Ville de Paris décide de couvrir entre 20 % et 30 % de ce budget par une subvention dans la limite d'une enveloppe globale en augmentation de 15 % cette année par rapport à l'année dernière.

M^{me} MISSOFFE fait part du sentiment de certaines associations de commerçants qui estiment que cette répartition n'est pas tout à fait équitable. Elle explique que le but n'est pas de diviser les commerçants qui appartiennent tous au même arrondissement. Il serait par conséquent intéressant de tous les réunir afin qu'ils puissent également se concerter. Elle déclare avoir ressenti sur le terrain une certaine injustice, voire un « tripatouillage ». Elle souhaite donc savoir s'il existe véritablement des critères de sélection.

M. LIONEL-MARIE répond qu'il ne travaille pas sur un ressenti, mais sur des faits. Il n'y a aucun tripatouillage. Toutes les demandes de subventions faites par les associations de commerçants ont été approuvées, et sont d'un montant supérieur au montant demandé.

M^{me} MISSOFFE explique avoir compris que les subventions étaient octroyées au mois d'août pour le mois de décembre et que les commerçants avaient appris qu'ils ne bénéficieraient pas des sommes qui leur avaient été signifiées au mois d'août.

M. REDLER répond que ces subventions sont octroyées par la Ville de Paris et non pas par la mairie du 16^e et ajoute que la municipalité n'a pas attendu les recommandations de l'opposition pour tenir des réunions régulières avec les associations de commerçants.

Il indique en outre que la mairie du 16^e est parvenue à négocier avec la Ville de Paris une augmentation de ces subventions pour la deuxième année consécutive. Le 16^e fait donc partie des arrondissements les mieux subventionnés et a la chance de bénéficier d'une enveloppe importante qui lui permet aujourd'hui d'octroyer une subvention à une association supplémentaire tout en augmentant les subventions des associations historiques.

Il conclut en rappelant être lui-même très souvent sur le terrain auprès des commerçants et n'avoir jamais entendu parler d'un ressenti de tripatouillage.

M. SZPINER suggère à M^{me} MISSOFFE de demander aux conseillers de Paris de son groupe d'interroger M^{me} POLSKI, l'adjointe en charge du commerce. Il déclare que la mairie du 16^e ne fait pas de tripatouillage et qu'elle se bat au contraire pour obtenir la subvention la plus importante possible.

Les chiffres sont publics et permettent de constater que le 16^e arrondissement obtient de la majorité municipale, à laquelle il n'appartient pas, des subventions en hausse depuis des années. Il obtient même plus de subventions en pourcentage sur l'enveloppe globale que des arrondissements de gauche. M. SZPINER recommande donc à M^{me} MISSOFFE de vérifier les chiffres avant de lancer des accusations sans fondement.

M^{me} MISSOFFE félicite la mairie du 16^e pour l'augmentation de cette subvention, mais maintient que l'enveloppe allouée au 16^e est répartie par la mairie du 16^e.

M. REDLER répète qu'il s'agit d'une proposition faite par la Ville de Paris et précise que le dossier est public et que toutes les délibérations sont accessibles via ODS. Il soumet les 5 délibérations aux voix.

Les projets de délibération 2023 DAE 254, 2023 DAE 255, 2023 DAE 256, 2023 DAE 257, 2023 DAE 258, mis aux voix par M. REDLER, sont adoptés à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2023 DVD 120** Approbation du plan d'action 2023-203 « Paris : priorité Piéton ! »

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} BALDINI estime en préambule qu'il n'y aurait pas eu nécessité d'adopter un plan d'action « Priorité Piéton » si la ville n'avait pas connu tous les chamboulements provoqués par les nouvelles mobilités et la désorganisation qui s'en est suivie.

Elle explique que le Plan Piéton vise à renforcer la place du piéton dans l'espace public de manière à favoriser la marche. Ce plan d'action repose sur quatre objectifs principaux :

- imaginer et planifier les espaces piétons de demain ;
- rendre la marche plus efficace quotidien en améliorant la qualité, la sécurité et le confort de l'espace public ;
- améliorer l'expérience de la marche pour tous les usagers ;
- promouvoir une culture de la marche, de l'accessibilité et du partage de l'espace public.

M^{me} BALDINI considère que la réalisation de ces espaces piétons ne doit pas faire oublier la course au chiffre à laquelle s'adonne la mairie de Paris et le fait que les aires piétonnes laissent circuler bus, taxis et vélos qui sont une source de danger pour le piéton. Piétonniser ne sert en effet à rien si le chemin pour se rendre sur cette zone piétonne est tortueux et dangereux. Or, les aires piétonnes appelées zones de rencontre souffrent de la confusion des genres. Les piétons croient que l'aire est piétonnée alors que les bus et les vélos peuvent quand même passer.

Ce Plan Piéton devrait être simplement en faveur des piétons sans opposition avec les autres usagers du domaine public. M^{me} BALDINI propose toutefois au Conseil d'arrondissement de ne pas voter contre ce plan, mais de simplement s'abstenir.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

À l'unanimité, le Conseil d'arrondissement s'abstient sur le projet de délibération 2023 DVD 120, mis aux voix par M. REDLER.

L'ordre du jour étant épuisé, M. REDLER lève la séance.

La séance est levée à 19 h 50.

Signature 	Signature 
M. Jérémie REDLER Maire du 16 ^e arrondissement	M. Mmè  Secrétaire de séance